EXAMEN - MODULE Gouvernance des Systèmes d’Information Durée 2 heures

**2ème partie : Gestion de la performance informatique :**

1- Quel est l’impact de la performance d’un nouveau SI proposé mis en place sur la performance organisationnelle et productive de votre entreprise ?

La mise en place d'un nouveau système d'information (SI) peut avoir les impacts suivants sur la performance organisationnelle et productive d'une entreprise :

* Amélioration de l'efficacité opérationnelle.
* Augmentation de la productivité des employés.
* Amélioration de la qualité des services.
* Accroissement de la satisfaction des clients.
* Renforcement de la compétitivité de l'entreprise.
* Meilleure accessibilité à l'information.
* Automatisation des processus clés.

2- Pour avoir une disponibilité maximale et continue des services offerts par votre SI à tous les clients et aux différents utilisateurs et partenaires externes, quelle solution étendue pouvez-vous proposer, en local et en distribués pour votre SI ?

Pour assurer une disponibilité maximale et continue des services offerts par votre système d'information (SI) à tous les clients, utilisateurs et partenaires externes, voici une solution étendue qui peut être envisagée :

* Mise en place de systèmes de redondance pour garantir la continuité des services en cas de défaillance.
* Utilisation de centres de données distants pour assurer une sauvegarde et une récupération efficace des données.
* Élaboration de plans de reprise d'activité pour anticiper et gérer les situations d'urgence ou de sinistre.
* Établissement de contrats de niveau de service (SLA) avec les fournisseurs pour garantir des engagements de disponibilité et de performance.
* Mise en place de mécanismes de surveillance et de maintenance proactifs pour détecter les problèmes potentiels et les résoudre rapidement.

3- Proposer une architecture technique générale de ce projet ?

L'architecture technique proposée pour ce projet comprend les éléments suivants : un serveur web pour héberger l'application, une base de données pour gérer les données, des modules de sécurité tels qu'un pare-feu et SSL, des services de paiement en ligne, des outils d'analyse de données, une interface utilisateur conviviale et des mécanismes de sauvegarde et de récupération des données. Cette architecture vise à garantir la sécurité, la performance et la convivialité de l'application.

4- Expliquer et donner les différences entre les actions suivantes qu’on peut entreprendre dans la mise en œuvre de ce projet :

Les différentes actions que l'on peut entreprendre dans la mise en œuvre de ce projet incluent :

* Externalisation : Il s'agit de confier tout ou une partie des activités informatiques à un prestataire externe. Cela peut inclure la gestion des systèmes, l'administration des bases de données, le développement logiciel, etc.
* Sous-traitance : Cette action implique de déléguer des tâches spécifiques à un tiers, qui les réalise selon les spécifications définies. Cela peut concerner des aspects techniques ou fonctionnels du projet.
* Hébergement : Cette approche consiste à faire héberger les infrastructures informatiques dans un centre de données externe. Cela permet de bénéficier d'une infrastructure sécurisée et gérée par des professionnels.
* Infogérance : Dans ce cas, la gestion complète des systèmes d'information est confiée à un prestataire externe. Cela inclut la maintenance, la surveillance, la gestion des incidents, etc.

5- Dans le cadre de la réalisation, du déroulement et de la supervision de ce projet, comment pouvez-vous appliquer chacune de ces actions ?

Dans le cadre de la réalisation, du déroulement et de la supervision de ce projet, les actions suivantes peuvent être appliquées :

* Externalisation : Il est possible de confier le développement du site à une agence spécialisée qui possède les compétences techniques requises.
* Sous-traitance : La gestion des paiements en ligne peut être externalisée à un prestataire de services spécialisé dans les transactions sécurisées.
* Hébergement : Pour assurer la disponibilité du site, il est envisageable de faire héberger le site sur un serveur cloud fiable et performant.
* Infogérance : La maintenance et la surveillance du site peuvent être confiées à un prestataire spécialisé qui sera en charge de veiller à son bon fonctionnement et d'intervenir en cas de besoin.